



CJ2NR

*Carré Amiot*

## LIEU DE VIE ET DE GASTRONOMIE

**Dans un *food court*\*, on vient à n'importe quelle heure pour manger comme bon nous semble. Assis, debout, devant un concert, entre deux verres ou au milieu d'une performance artistique. Le concept arrive à Bourg et va transformer le Carré Amiot en un lieu où gastronomie rime avec convivialité !**

À la suite de l'appel à projet lancé au mois de juin par la Ville pour la réalisation d'un bâtiment immobilier et commercial sur le Carré Amiot, le candidat a été choisi, il s'agit de CJ2NR. Le concept retenu par la municipalité est novateur et inédit à Bourg-en-Bresse. L'ensemble, dont le financement est 100 % privé, allie un *food court*\* au rez-de-chaussée, complété de cinq petites cellules commerciales et deux étages dédiés à du tertiaire. Le *food court* est un concept novateur. À la fois comptoir gourmet et espace pouvant accueillir des événements culturels, ce lieu convivial permettra achats et consommation de nourriture avec une restauration diversifiée (entre dix et quinze échoppes) et de qualité. Les restaurateurs seront choisis pour la qualité de leurs produits et leur savoir-faire : produits locaux, restauration libanaise, bar à huîtres, spécialités italiennes, bar à jus de fruits, comptoir végétarien... Il accueillera également des événements culturels de type petits concerts ou expositions temporaires... Quant au traitement architectural, le bâtiment met en avant la nature en intégrant le végétal dans les espaces et en privilégiant les ouvertures sur l'extérieur. Le parking aménagé en sous-sol sera réservé aux entreprises accueillies dans les étages. Début des travaux à l'automne 2020 pour une ouverture prévue au premier trimestre 2022.

*\*Espace de restauration*

## Amitié avec le Maroc



**Deux bataillons de tirailleurs marocains, aujourd'hui démantelés,** sont à l'origine de la présence, depuis presque cinquante ans, de la plus importante communauté étrangère de Bourg-en-Bresse. Pour renforcer les liens entre la ville marocaine de Meknès, d'où sont originaires de nombreux Burgiens, un pacte d'amitié a été signé, le 8 novembre dernier dans les salons de l'Hôtel de Ville, par Samira Kssiouar, vice-présidente chargée des affaires économiques de Meknès et Jean-François Debat, maire de Bourg. Un acte historique qui va permettre de développer les échanges économiques et scolaires avec cette cité marocaine au riche patrimoine vivant et historique.



**Monastère royal de Brou**  
@monasteredeBrou – 19 nov.

Chaque soir jusqu'au 24 novembre, le @monasteredeBrou se met #EnBleuPourUnicef en soutien à la #JourneeMondialeDeLenfance !



CHRISTELLE MOIRAUD

## DANS LA TÊTE DES TOUT-PETITS !

**Comment parler des émotions aux tout-petits ?** Comment résonnent dans leur tête les mots posés par les adultes ? C'est le sujet de l'exposition qui a déjà circulé dans différents quartiers de la ville, intitulée « Mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? » Elle sera montrée aux parents, aux professeurs, aux assistantes maternelles du 10 au 14 février à l'Espace petite enfance et à l'école du Peloux.



CHRISTELLE MOIRAUD

## « J'apprends ma ville »

**Vagask, Fatma, Jhezwo, Samar, Sara, Samoh, Wanguan, Yasmin et Nagaw viennent d'Arménie, de Syrie, d'Égypte, d'Italie, du Brésil, de Turquie ou de Chine...** Résidents étrangers vivant à Bourg depuis peu, ils apprennent le français en s'orientant dans la ville, en prenant le bus, en allant à la mairie, à la Poste... Aujourd'hui, ils visitent un appartement témoin pour apprendre à remplir un état des lieux, lire une facture d'eau... C'est l'objectif des formations de maîtrise de la langue française, par le Centre communal d'action sociale de Bourg.

Adrien Bablet, formateur à l'AFPA, explique : « L'idée est d'aider les personnes à acquérir ou renforcer leurs compétences en français dans leur quotidien, dans leur travail, de leur donner confiance et qu'elles gagnent en autonomie. Elles sont orientées vers nous par le CCAS, le Conseil départemental, les centres sociaux, la Mission locale jeunes, Pôle Emploi... ». « On comprend mieux en voyant les choses, c'est concret car les démarches administratives sont difficiles en France », souligne Sara en remplissant son état des lieux.

## Meilleurs vœux !



**Samedi 18 janvier, de 10 h à 12 h, à la salle des fêtes,** l'équipe municipale présentera ses vœux aux Burgiens. Vous pourrez rencontrer les élus et profiter des stands d'information autour de différents thèmes et services proposés par la Ville : médiathèques, conseils citoyens, mutuelle communale, Régie de l'eau, Bourg Parc Auto, Police municipale... Espace enfants et verre de l'amitié en continu. Présence d'une interprète en langue des signes.

## CAMÉRAS MOBILES

**Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020,** chaque équipage de la police municipale burgienne sera équipé d'une caméra mobiles. Fixée sur la housse du gilet pare-balles de l'agent porteur, elle pourra être activée pendant certaines interventions ou pour apaiser une situation tendue. Chaque enregistrement sera stocké selon la réglementation en vigueur et ne sera visualisé que sur réquisition judiciaire ou dans le cadre de la formation des agents pour débriefer leurs interventions. Coût pour 6 caméras : 7 300 €.



CHRISTELLE MOIRAUD

 **Sapeurs-pompiers de l'ain**  
@sdis01 – 4 déc.

#SainteBarbe2019, patronne des pompiers, est à l'honneur aujourd'hui. L'occasion de remettre des médailles d'ancienneté à plusieurs agents et de prendre le temps d'une pensée pour nos #sapeurspompiers décédés dans l'Ain, un recueillement qui fait écho à tous les #HérosduQuotidien

## HARO SUR LE PLASTIQUE

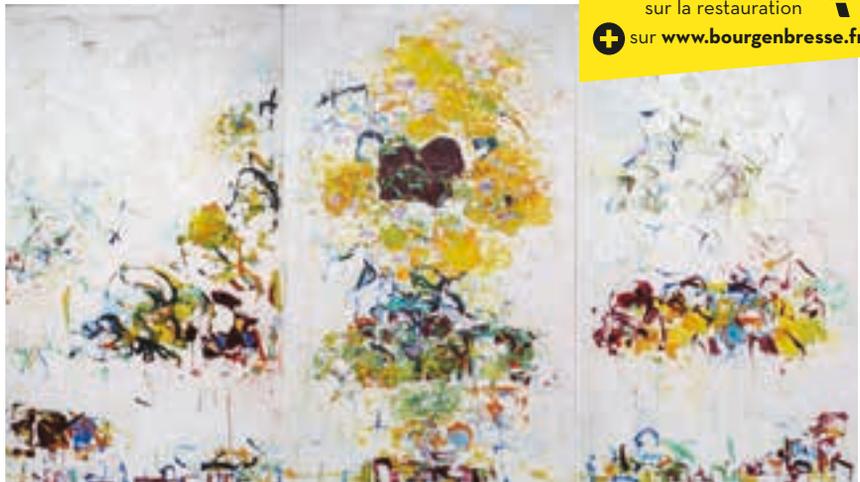
Dès septembre, le conseil municipal burgien a voté l'éco-conditionnalité des subventions aux associations. Concrètement, les associations, qui perçoivent plus de 23 000 € de subvention, devront s'engager à ne plus utiliser lors de leurs manifestations des gobelets, des assiettes, des pailles ou des couverts en plastique jetable pour percevoir leur aide financière. Seuls les objets en compostage seront tolérés. Cette initiative s'inscrit dans l'Agenda 21 et la loi du 17 août 2015 relative à la transition écologique.



SERGE BUATHIER

## Décathlon s'installera au carrefour de l'Europe

Decathlon a signé le 13 décembre dernier avec la Ville de Bourg la promesse de vente pour ouvrir un magasin de 3 000 m<sup>2</sup> dans le quartier de Challes, face au centre commercial du Carrefour de l'Europe. L'enseigne de sport inscrit son projet dans une démarche environnementale en transformant une friche urbaine en cœur de ville, occupée auparavant par les services techniques de la Ville. Cette signature devrait permettre une obtention du permis de construire au printemps 2020 et le lancement des travaux dans la foulée, pour une livraison du magasin en 2021.



Bonus vidéo, sur la restauration  
+ sur [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

BARAJA

## Un Joan Mitchell restauré

Le triptyque *Sans Titre* de Joan Mitchell, figure majeure de l'expressionnisme abstrait américain, est en cours de restauration au Monastère royal de Brou. Cette œuvre aux couleurs flamboyantes sculptées dans la matière de la peinture est l'un des premiers grands formats de l'artiste. Réalisée en 1969, elle inaugure la série des Tournesols. Fragile en raison de ses grandes dimensions et de sa matière picturale en empâtement, elle attendait une restauration intégrale depuis près de 10 ans. Grâce au mécénat de 12 180 euros octroyé par la Fondation Joan Mitchell de New York, ce tableau va retrouver son éclat à la suite des interventions des restaurateurs : Catherine Lebret, Françoise Auger-Feige (pour la couche picturale) et Christian Morin (pour le support). Ainsi consolidé, le triptyque pourra traverser l'Atlantique pour être présenté à l'occasion d'une exposition rétrospective de l'œuvre de Joan Mitchell.



ARCHIMIX

## UN LOTISSEMENT À L'ARRIÈRE DE CARRÉ D'EAU

En cours de commercialisation, le futur lotissement qui s'installera d'ici 2021 à la place de l'ancien camping municipal, accueillera une quarantaine de logements : 9 lots à bâtir et 31 logements (allant du T2 au T5, aux maisons jumelées ou aux logements intermédiaires semi-collectifs). Les premiers coups de pioche seront lancés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour dessiner un projet urbain de caractère et aéré. Près de là, une parcelle de l'ancien camping sera vendue à la CA3B pour servir de réserve foncière au centre nautique et un terrain arboré de 800 m<sup>2</sup> viendra agrandir la cour d'école des Dîmes.



SERGE BUATHIER

## Hommage à Jacques Robert

Directeur de la Société hippique bressane de Bourg-en-Bresse de 1970 à 2003, vice-président de la Fédération française d'équitation jusqu'en 2016, enseignant d'équitation, écuyer professionnel, Jacques Robert est décédé en mai 2019. En sa mémoire, le centre hippique des Vennes a été dénommé Jacques Robert lors d'une émouvante cérémonie le 13 octobre dernier.



SERGE BUATHIER

# 17 000

**visiteurs ont participé, du 8 au 11 novembre 2019, au Salon de la gastronomie de Bourg-en-Bresse.** Un succès gourmand pour les 130 exposants français et étrangers, un coup de projecteur pour les produits du village des saveurs de l'Ain et l'occasion pour Bourg de recevoir des délégations de ses villes partenaires – San Severo (Italie), Meknès (Maroc), Dénia (Espagne) – et de sa ville jumelle Bad Kreuznach (Allemagne).

## DIX KILOMÈTRES À PIED

**1400 coureurs sont attendus le samedi 7 mars pour le très populaires Dix Kilomètres de Bourg-en-Bresse.** La course est organisée en nocturne par l'Entente athlétique bressane, en l'absence de semi-marathon cette année. Départ à 20 h du marché couvert, au Champ de Foire.

 [www.eabourgenbresse.com](http://www.eabourgenbresse.com)

## Du neuf pour les trottinettes électriques



**Depuis le décret du 23 octobre 2019,** de nouvelles règles de sécurité sont en vigueur pour les détenteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) : trottinette électrique, gyropode, hoverboard... Désormais, pour circuler sur la voie publique, ces véhicules doivent être bridés à 25 km/h, leurs utilisateurs avoir au moins 12 ans et porter obligatoirement un vêtement rétro-réfléchissant la nuit. Les usagers d'EDPM doivent impérativement utiliser les pistes et les bandes cyclables lorsqu'il y en a. Ils ont interdiction de rouler sur les voies limitées à plus de 50 km/h et sur les trottoirs, de circuler de front, de transporter des passagers, de tracter ou de pousser une charge, une remorque ou un véhicule et d'utiliser des téléphones, des casques audio et des écouteurs. Comme tous les conducteurs, ils doivent respecter les règles du Code de la route : feux de signalisation, sens interdits, stop, lignes blanches continues et les règles de priorité. Le non-respect de ces dispositions est passible de contraventions. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les EDPM devront être équipés d'avertisseur sonore, de système de freinage, de feux de position avant et arrière et de dispositifs rétro-réfléchissants.